



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LOT-ET-GARONNE

COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 16 JUIN 2026

Extrait du registre des délibérations

Date de convocation :
10/06/2026

n° 26_045_C

**Objet de la
délibération :**
**Révision du bordereau
des prix des travaux d'eau
potable et
d'assainissement collectif
réalisés par la Régie
EAU47
Forfaits branchements
eau potable et
assainissement d'une
longueur inférieure ou
égale à 10 m et
application d'une
valorisation de 15 % sur
les prix d'achat des
fournitures hors
bordereau**

En remplacement de la
délibération n°20_055_C
du 17 septembre 2020

Nombre de délégués en exercice	285
Nombre de membres présents	203

L'an deux-mille-vingt-six, le seize juin à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à l'amphithéâtre au Campus Étienne Restat à Sainte Livrade sur Lot sous la présidence de Madame Geneviève LE LANNIC.

Étaient présents :

Délégués titulaires ou suppléants :

Mesdames et Messieurs : Jean-Olivier DUBUQUOY (Agnac), Christian GIRARDI et Henri NEBLE (Aiguillon), Didier CARRÈGUES (Allemans-du-Dropt), Loïc JOLY (Allez-et-Cazeneuve), Christian LAFOUGÈRE (Ambrus), Lionel LABARTHE (Andiran), Floriane CORIOU (Anthé), Jeanne CHEVALIER (Anzex), Jean-Bernard LEBARON (Auradou), Hugues GIRAUD (Baleyssagues), Daniel BRUNET (Bazens), Brigitte PAYERAS (Beaugas), Dominique TERMES (Beauziac), Alain LERDU (Birac-sur-Trec), Claude NEVEU (Blanquefort-sur-Briolance), Jean-Claude VALADIER (Bournel), Jean-Pierre ALBERGUCCI (Bourran), Philippe TAMBORSKI (Boussès), Jean LORENZATO (Buzet-sur-Baïse), Sandrine GEORGE (Calignac), Patrick YAOUANC (Calonges), Bernard GIROU (Cancon), Jean-Pierre GOULOUMES (Casseneuil), Marie-José LABALLOS (Cassignas), Pascal DOUCET et Julie CASTILLO (Casteljaloux), Didier RIVIÈRE (Castella), Jean-Claude VIGNAU (Castelmoron sur Lot), Christine BASELLO (Caubon Saint Sauveur), Pierre IMBERT (Caumont-sur-Garonne), Claudine PINOTEAU (Cavarc), Jean-Pierre ARONDEL (Cazideroque), Rodolphe AUBERT (Clairac), Dominique ORLIAC (Clermont-Dessous), Luc DETRAIN (Condezaygues), Bernard LAVERGNE (Courbiac), Laurent GORRIAS (Cours), Gilbert GUÉRIN (Dausse), Julien ERNOUT (Doudrac), Philippe THIERRY (Douzains), Philippe BOUYSSOU (Durance), Marc CADELLI (Duras), Patrick DAUBISSE (Esclottes), Philippe NUNCQ (Fargues-sur-Ourbise), Emmanuel COTTON (Fauguerolles), Gilbert DUFOURG (Fauillet), Brigitte VEYSSI (Ferrensac), Nathalie CZECH (Feugarolles), Michel ILLANA (Fongrave sur Lot), Cyril DUGAL (Fourques sur Garonne), Nicolas TAROZZI (Francescas), Alain PALADIN (Frégimont), Jean-Claude LAURENT (Frespech), Thierry DINIZ et Philippe ROUSSILLES (Fumel), Fabrice TIGOULET (Galapian), Patrice LENDI

(Gontaud de Nogaret), Jean-Pierre PEROLARI (Granges sur Lot), Anne DUBOUILH (Gratoloup Saint Gayrand), Éric JEAN (Grézet Cavagnan), Jérémy DUBERNARD (Hautesvignes), Cédric DÉCAMPS (Houeilles), Christine SATTÀ (La Croix Blanche), Gérard MALLETT (La Réunion), Mathieu GRANNEREAU (La Sauvetat du Dropt), Françoise LABORDE (La Sauvetat sur Lède), Sylvain DECHELOTTE (Labastide Castel Amouroux), Patrick CHEVALLEREAU (Labretonie), Didier ADAMIK (Lacapelle Biron), Francis FOURNIÉ (Lacépède), Françoise NOVAK (Lachapelle), Jean-Marc CHATRAS (Lafitte sur Lot), Patrick JEANNEY (Lagarrigue), Alain BOUCHERON (Lalandusse), Jérémy KLEIN (Lannes), Wander VAN DE HEL (Laparade), Jean-François GUILLOT (Laperche), Marie-Pierre BOÉ (Laroque Timbaut), Cécile HENNION (Lasserre), Olivier BIBERSON (Laugnac), Marie-Renée LACHÈZE (Lauzun), Jean-Luc FRÉZIER (Lavardac), Jean MARBOUTIN (Lavergne), André APPARITIO (Le Fréchou), René AUDIBERT (Le Laussou), Yves-Pierre CARDONA (Le Lédât), Calogero ARGENTO (Le Nomdieu), Jean-Louis LALAUDE (Le Saumont), Michel MAURIES (Le Temple sur Lot), Sébastien CHAUDAGNE (Madaillan), Hugo MARCHESIN (Madaillan), Alain PASCAL et Michel CERUTI (Marmande), Philippe AMBROISE (Massoulès), Françoise JORREY (Mauvezin sur Gupie), Danièle BOUYOU (Mazières Naresse), Chantal PLANTECOSTE (Mézin), Jean-François BOULAY (Miramont de Guyenne), Claudie CADDoux (Monbahus), Frédéric DUCOS (Monbalen), Marcel VIDAL (Moncaut), Carinne LATTAGUE (Monclar d'Agenais), Denis DELFOUR (Moncrabeau), André MESSINES (Monheurt), Fabienne MACHET (Monségur), Hubert OLIVEIRA (2 voix : Monsempron Libos et Syndicat de la Lémance), Stéphane MELIS (Montagnac sur Lède), Jean-Michel BOSCH (Montastruc), Laurent FAIVRE (Montauriol), Xavier CZAPLA (Montaut), Marie-Yvonne CONGÉ (Montayral), William BALDI (Montesquieu), Geneviève LE LANNIC (Monteton), Henri de COLOMBEL (Montgaillard), Joël COURBIER (Montignac Toupinerie), Philippe DAMIEN (Montpezat d'Agenais), Cédric MONPOUILLAN (MONTPOUILLAN), Pascal DANDY (Monviel), Martine VERDIER (Moulinet), Daniel ESSERTEL (Nérac), Gilles CHATELLIER (Pardaillan), Manoël VAN CAUTER (Parranquet), Jean-Claude COSTES (Penne d'Agenais), Jean-Pierre BUSSO (Peyrière), Gilles COMTE (Pindères), Jean-Pierre SAGNETTE (Pinel Hauterive), Alain MARMIE (Port Sainte Marie), Nathalie BARRANGER (Poudenas), Christian PÉCOURNEAU (Prayssas), Josette MERRET (Puch d'Agenais), Tom EXIBARD (Puymiclan), Thierry TRIAYRE (Rayet), Jean-Pierre ISSERT (Razimet), Virginie MIKALEF (Réaup Lisse), Alain VERGNIAUD (Rives), Jean-Marie FARBOS (Roumagne), Claire JEAN (Saint Amans du Pech), Francis BARBOSA (Saint Antoine de Ficalba), Jean-Pierre CADRET (Saint Astier), Marion POURSEL (Saint Aubin), Nadine LE JEUNE (Saint Barthélémy d'Agenais), Corine PLASTEIG dit CASSOU (Saint Beauzeil), Janine CHAPPERT (Saint Colomb de Lauzun), Laure DUPREUILH (Saint Étienne de Fougères), Marie COSTES (2 voix : Saint Front sur Lémance et Syndicat de la Lémance), Françoise PISLOR (Saint Géraud), Fabienne PEYTAVIN (Saint Jean de Duras), Frank SCHMIDT (Saint Laurent), Constantino FERNANDEZ (Saint Léon), Laurence SADYS (Saint Martin Curton), Pierre ZARA (Saint Martin de Villeréal), Michel LAFARGUE (Saint Martin Petit), Marie-Christine BICHE (Saint Maurice de Lestapel), Pascal DITTE (Saint Pardoux du Breuil), Pierre JEANNEAU (Saint Pastour), Louis GROSSELLE (Saint Pé Saint Simon),

Florence DUMONT (Saint Pierre de Buzet), Daniel LEYRITS (Saint Pierre du Dropt), Mariannick MAMBRUN (Saint Quentin du Dropt), Marie-Thérèse MÉROT (Saint Sardos), Denis MARTINEZ (Saint Sernin), Julien CONGÉ (Saint Sylvestre sur Lot), Jean-Marc CHAUMANDE (Saint Vite), Jacques LANZA (Sainte Bazeille), Martine BABIN (Sainte Gemme Martailac), Philippe SALAND et Pascal SARRAZIN (Sainte Livrade sur Lot), Gérard BOUSQUET (Sainte Marthe), Janick CAZETTE (Salles), Michel ARNOUS (Sauveterre la Lémance), Monique PILLYSER (Ségallas), Jacques PIN (Sénestis), Guillaume GUÉRIN (Sérignac Péboudou), Hervé COSTALONGA (Seyches), Patrick TONIN (Sos), Yves DURRAMPS (Taillebourg), Jean-Pierre VICINI (Thouars sur Garonne), Alain LARMINIER (Tombeboeuf), Jean-Pierre LANDAT (Tonneins), Alain ROLAND (Tourliac), Serge TIRA (Tournon d'Agenais), Dominique COLOMBINI (Tourtrès), Cécile BENTOGGIO (Trémons), Jean-Pierre LOPEZ (Trentels), Anne TOURTROL (Valeilles), Alexandre BOUSQUET (Varès), Bernard VIDALIE (Verteuil d'Agenais), Sylvie MAURIN (Villebramar), Denis BERTRAND (Villefranche du Queyran), Éric FLAMAND (Villeneuve de Duras), Patrick LÉGER, Michel LAVILLE, Guillaume LEPERS et Romain LABROUSSE (Villeneuve sur Lot), Gilles QUÉLENNEC (Villereal), Alain DALLA MARIA (Villeteau), Jérôme MOUCHET (Xaintraillies), Éric MAGNOL et Marie CAMARET (Syndicat de la Lémance).

Étaient absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs : Rémy ZINBERG (Agmé), Gérard FERRON (Allons), Daniel BAURY (Armillac), Jean-Pierre PETIT (Auriac sur Dropt), Michel DAUNES (Barbaste), François-Xavier MOTRON (Beaupuy), Pascal MOURGUES et Brigitte LAKROUF (Bias), Patricia NEYPOUX (Boudy de Beaugard), Jean-Marie CONSTANTIN (Bourgougnague), Sébastien MALBEC (Bourlens), Mireille ROSSI (Bruch), Michel DUMON (Brugnac), Nicole GÉRION (Cahuzac), Michel MARTILLO (Cambes), Anne-Laure DECOBERT-GIPOULOU (Casseneuil), Philippe HUVELLE (Castelnau de Gratecambe), Jacques MORISE (Castelnau sur Gupie), Laurence ROUCHAUD (Castillonès), Jean-Noël TONEATTI (Caubeyres), Philippe MAZÈRES (Clairac), Jean-Paul ELIE (Coulx), Didier CAYSSILLÉ (Cuzorn), Jean-Michel SARTORI (Damazan), Jocelyne PAUTRAT (Dévillac), Gilles GROSJEAN (Dolmayrac), Thierry SIMONNET (Escassefort), Serge LARROCHE (Espies), Frédéric GAURE (Fieux), Christophe DUPONT (Gavaudun), Guy VICTOR (Hauteffage la Tour), Alexandre BAYSSIÈRES (Lacaussade), Damien FONTENEAU (Lagruère), Valérie SPYCHALA (Lagupie), Pascal BOUTAN (Lamontjoie), Sylvie ROBICHON (Lavardac), Éric CORRADINI (Le Mas d'Agenais), Sylvaine DAVAUD (Lévignac de Guyenne), Bernard GARIN (Leyritz Moncassin), Jean-Claude GARRIGUES (Longueville), Martine BIGOT (Loubès Bernac), Sébastien PAILLE (Lougratte), Catherine LEHUÈDE (Masquières), Régine LALO (Massels), Laurent LUSTENBERGER (Miramont de Guyenne), Régis FAUCHEUX (Monflanquin), Daniel FAUCHE (Monflanquin), Jérôme BONNE (Montagnac sur Auvignon), René ARCHAMBEAU (Montignac de Lauzun), Jean-Claude BLOUET (Moustier), Jean-Luc GUÉRY (Nérac), Maurice PIERRE (Nicole), Blandine BELLEAU (Pailloles), Marcel CALMETTE (Pauilhac), Bernard JURQUET (Penne d'Agenais), Danièle ZAIA (Pompiey), Jean-Pierre ADAM (Pompogne), Marilyne SUERES et Christophe COUDERC (Pujols),

Christian PENOT (Puysserampion), Pierre LE GOULVEN (Roquecor), Nicolas LEBEDINSKY (Saint Avit), Sophie FRÉJAFON (Saint Étienne de Villeréal), Jean-Luc PERRY (Saint Eutrope de Born), Maurice LAPOUGE (Saint Georges), Bernard SAUBOI (Saint Léger), Daniel PILATE (Saint Pardoux Isaac), Sébastien ESTEBANEZ (Saint Robert), Pascal COUZARD (Saint Salvy), Pierre LARTIGUE (Saint Sylvestre sur Lot), Bruno BUISSON (Saint Vincent de Lamontjoie), Jean-Jacques BOUIC (Sainte Bazeille), Dominique MARAND (Sainte Colombe de Duras), Jean-Marc BOURLANGE (Sainte Colombe de Villeneuve), Christophe GINGLARDI (Sainte Maure de Peyriac), Françoise RIVETTA (Sauméjan), Sylvain PEYREFICHE (Savignac de Duras), Marine ROQUES (Savignac sur Leyze), Christophe BOUDOUX DE HAUTEFEUILLE (Sembas), Bernard PATISSOU (Soumensac), Jean-Luc MUCHA (Thézac), Daniel FRICARD (Vianne) et Alexandre LEBEDINSKY (Virazeil).

Étaient présents sans pouvoir de vote :

Mesdames et Messieurs : Dominique BERTRAND (délégué suppléant de Beauziac), Jacques MUZIN (délégué suppléant de Fauillet), Florence BROUSSARD (déléguée suppléante de Fourques sur Garonne), Guy MAUREL (délégué suppléant du Temple sur Lot), Daniel THUIN (délégué suppléant de Massoulès), Tino ROSSI (délégué Montpezat d'Agenais), Catherine PEROLARI (déléguée suppléante de Saint Sardos), Christian MOUNEYRES (délégué suppléant de Sainte Marthe), Lydia MAES (déléguée suppléante de Sérignac Péboudou), Nicolas GROSSIA (délégué suppléant de Tombeboeuf), Alice AUDOINE (déléguée suppléante de Tourtrès)

Secrétaire de Séance : Françoise LABORDE.

Objet : Révision du bordereau des prix des travaux d'eau potable et d'assainissement collectif réalisés par la Régie EAU47 - Forfaits branchements eau potable et assainissement d'une longueur inférieure ou égale à 10 m et application d'une valorisation de 15 % sur les prix d'achat des fournitures hors bordereau

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.2224-7 et suivants relatifs aux services de l'Eau potable et de l'Assainissement Collectif ;

VU le décret n°2001-184 du 23 février 2001 relatif aux régies chargées de l'exploitation d'un service public ;

VU l'Arrêté inter préfectoral n° 47-2025-12-30-00004 en date du 30 décembre 2025 portant modifications statutaires du Syndicat EAU47 au 1^{er} janvier 2026 ;

VU l'Arrêté inter préfectoral n° 47-202-01-19-00002 en date du 19 janvier 2026 portant modifications de l'article 1 de l'arrêté inter-préfectoral n° 47-2025-12-30-00004 ;

CONSIDÉRANT l'augmentation du coût des matériaux ainsi que les contraintes techniques liées aux travaux de réfection de voirie, les revalorisations des coûts horaires de la main d'œuvre et d'engin type mini-pelle ou tracto-pelle il a été proposé de procéder à une mise à jour et à une revalorisation du bordereau des prix appliqués par la régie ;

CONSIDÉRANT que cette révision vise à garantir une meilleure adéquation entre les coûts réels des interventions et les tarifs pratiqués, tout en assurant la pérennité et la qualité des travaux réalisés sans générer de perte financière à la régie EAU47.

CONSIDÉRANT qu'il convient également d'instaurer une règle de calcul de valorisation des prix pour les travaux hors bordereau des prix réalisés par la régie EAU47,

Sur proposition de Madame la Présidente,

**Après en avoir délibéré,
le Comité Syndical :**

à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la révision du bordereau de prix des travaux d'eau potable et d'Assainissement collectif, selon les projets joints en annexe à compter du 1^{er} juillet 2026 ;

APPROUVE que pour les travaux hors bordereau de prix, le prix d'achat des fournitures sera valorisé à hauteur de 15 % afin de prendre en charge les frais de fonctionnement et de gestion (montage devis, frais de facturation...);

PRECISE que les montants des forfaits de branchements d'eau potable et assainissement collectif d'une longueur inférieure ou égale à 10 m sont inchangés ;

PRECISE que cette délibération s'applique uniquement à la Régie d'exploitation EAU47 ;

PRECISE que cette délibération remplace la délibération n°20_055_C du 17 septembre 2020 ;

DONNE POUVOIR à la Présidente pour signer la présente délibération ainsi que toutes pièces s'y rapportant, et en assurer son exécution.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre

La Présidente	La secrétaire de séance
Geneviève LE LANNIC	Françoise LABORDE